

# L'INDISPENSABLE



Ensemble, au de la **NATURE**



## DÉTAILS DU CONCOURS PAGE 2

**SAINT - GABRIEL  
- DE -  
VALCARTIER**

## 2E ÉDITION CONCOURS **MAISONS FLEURIES**

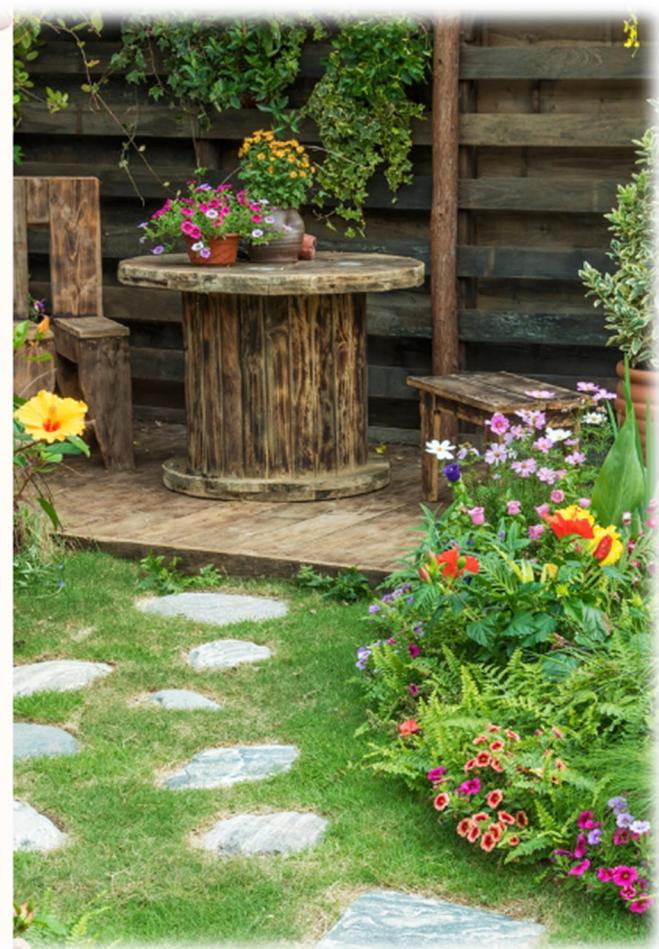


SAINT - GABRIEL  
- DE -  
VALCARTIER

## 2ND EDITION **FLOWERED HOUSE CONTEST**



SAINT - GABRIEL  
- DE -  
VALCARTIER



**VIE MUNICIPALE**

P. 2-4



**VIE CITOYENNE**

P. 5-10



**VIE COMMUNAUTAIRE**

P. 11



**LOISIRS**

P. 11-18



**INFORMATIONS PRATIQUES**

P. 18

MUNICIPALITÉ DE

**SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**

2215, boul. Valcartier  
Saint-Gabriel-de-Valcartier  
(Québec) G0A 4S0

Téléphone : 418 844-1218  
Télécopieur : 418 844-3030  
Courriel : [admin@munsgdv.ca](mailto:admin@munsgdv.ca)

**SITE INTERNET**  
**[www.saint-gabriel-de-valcartier.ca](http://www.saint-gabriel-de-valcartier.ca)**

LES BUREAUX MUNICIPAUX SERONT FERMÉS LUNDI 20 MAI, LUNDI 24 JUIN ET LUNDI 1 JUILLET.

## VIE MUNICIPALE

### MOT DU MAIRE



**Inspection des piscines** « Des inspecteurs municipaux visiteront vos propriétés et vous serez informés des corrections nécessaires par courrier. Les citoyens auront jusqu'au 1er juillet 2025 pour apporter les correctifs. »

La saison hivernale touche à sa fin et, avec le recul, on peut dire qu'elle a été relativement clémence. En fait, cela fait dix mois consécutifs que les températures sont les plus douces jamais enregistrées au Canada. Il y a là une tendance évidente au changement climatique et nous devrions agir en conséquence pour l'avenir. Notre patinoire, avec son toit et sa glace artificielle, qui prolonge considérablement la saison utilisable, en est un bon exemple.

En avril, nous avons rencontré des représentants d'Hydro Québec au sujet des travaux de maîtrise de la végétation à effectuer cet été concernant l'enlèvement des arbres et des branches à proximité des lignes électriques. Ils ont identifié des zones problématiques sur notre territoire susceptibles de provoquer des pannes d'électricité en cas d'intempéries. Je suis certain que les gens ne veulent pas que la catastrophe de décembre 2022 se répète. Je vous invite donc à consulter les pages 4 et 5 pour plus d'informations.

À partir du mois de mai, le gouvernement provincial demande aux municipalités d'inspecter toutes les piscines pour s'assurer qu'elles sont conformes aux nouvelles règles de sécurité provinciales. Des inspecteurs municipaux visiteront vos propriétés et vous serez informés des corrections nécessaires par courrier. Les citoyens auront jusqu'au 1er juillet 2025 pour apporter les correctifs. Nous vous demandons de collaborer à ce processus qui vise à sauver des vies.

Parmi les autres événements à venir, notons le retour du concours des Maisons Fleuries en deuxième édition et la vente débarras avec distribution de pousses d'arbres qui aura lieu le 26 mai. Enfin, notre premier marché de la saison, le Marché des jeunes entrepreneurs, se tiendra le 1er juin.

Soyez prudents et passez un bon été.

## 2E ÉDITION DU CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Ce concours vise à encourager, reconnaître et remercier l'effort horticole et écologique des citoyens. Contribuons ensemble à améliorer notre milieu de vie et à fleurir notre environnement!

L'objectif de ce concours sera de récompenser les citoyens qui mettent du temps et de l'énergie pour embellir leur propriété et rendre notre Municipalité encore plus attrayante. Le concours s'adresse aux propriétaires et locataires. Nous vous encourageons à vous inscrire en grand nombre et à inciter vos voisins à faire de même.

**Les photos des aménagements des propriétés inscrites seront partagées dans un album sur la page Facebook, mais le vote aura lieu du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2024 sur le site Internet de la Municipalité.** Cette année trois prix seront attribués, soit le prix Coup de cœur (250 \$), 2e prix (150 \$) et le 3e prix (100 \$).

La période d'inscription se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Critères de sélection :

- Propreté et créativité des lieux et impression d'ensemble;
- Respect de l'environnement et santé des plantes;
- Aménagement des terrains ainsi que les gerbes et paniers fleuris autour de la maison.

**ALLEZ VOIR LES AMÉNAGEMENTS DES PARTICIPANTS VOUS-MÊME!**

**PROMENEZ-VOUS DANS NOTRE BELLE MUNICIPALITÉ ET  
ENCOURAGEZ LES PARTICIPANTS ET VOTRE VOISINAGE!**



## VIE CITOYENNE

### PARTICIPEZ AU #DÉFIPISSENLITS 2024— le challenge le plus facile à relever!



**FIER PARTICIPANT DU**  
**DÉFI PISSENLITS 2024**

En retardant la tonte des pissenlits, nous permettons aux insectes pollinisateurs de refaire le plein d'énergie pour débuter la saison de pollinisation



[defipissenlits.ca](http://defipissenlits.ca)

### VOILÀ!

Inscrivez-vous aujourd'hui, Voilà! C'est votre portail citoyen pour :

- ◆ Consulter votre compte de taxes et vos états de comptes
- ◆ Vous inscrire aux activités de sports et loisirs
- ◆ Faire une demande de permis, et placer une demande ou une requête
- ◆ Consulter les nouvelles municipales



### COLLECTE FEUILLES MORTES

Les sacs de feuilles ne sont pas ramassés lors de la collecte régulière des ordures ménagères.

Une collecte spéciale aura lieu  
la semaine du 29 avril

Les sacs de feuilles doivent être déposés au bord de la route devant votre résidence.

### TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le 2<sup>e</sup> versement du compte de taxes municipales est payable le 1 juillet 2024. Le privilège de payer en trois versements ne peut être accordé que si tous les versements sont effectués à leur échéance. Tout paiement reçu en retard portera intérêts et pénalités sur la totalité du compte.

### LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES



La distribution du matériel est maintenant terminée sur notre territoire!

Ce sont près de 1250 ensembles de départ qui ont été livrés gratuitement de porte en porte aux citoyens de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier. **Si vous n'avez pas reçu votre ensemble de départ, contactez la Municipalité pour en faire la demande.**

#### LE CONTENANT ET LES SACS MAUVES

Le contenant de cuisine et les sacs nécessaires au tri des résidus alimentaires sont fournis gratuitement.

Chaque foyer de la Municipalité a reçu à sa porte :

- un contenant de cuisine pour collecter les résidus alimentaires;
- une première provision de sacs mauves pour six mois;
- Un Guide de la collecte pour connaître la marche à suivre.

Par la suite, vous pourrez vous procurer de nouveaux sacs mauves à 4 endroits, soit l'hôtel de ville, la bibliothèque municipale, le Centre communautaire Valcartier et le Centre Physik. Pour avoir toutes les informations à ce sujet, consultez l'onglet Collecte sélective sur le site Internet de la Municipalité.

**LE CONTENANT DE CUISINE ET LES SACS SONT FABRIQUÉS AU QUÉBEC.**

## VIE MUNICIPALE



Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier  
**Hydro-Québec dégage les fils près des arbres dans votre secteur**



Bon an mal an, plus de 40 % des pannes d'électricité sont causées par la chute de branches ou d'arbres sur des lignes de distribution. Lors d'événements météorologiques majeurs dans des secteurs boisés, cette proportion peut s'élever jusqu'à 70 %.

C'est en partie pour réduire le nombre de ces pannes qu'Hydro-Québec dégage les fils moyenne tension des arbres et des branches qui s'en approchent trop.

Chaque année, selon la main-d'oeuvre disponible, on veille à dégager environ 17 000 km de lignes en priorisant les municipalités où la situation est la plus critique, selon un cycle de cinq ou six ans.



**Consultez notre outil pour vérifier si des travaux sont prévus dans votre secteur.**

- Inventaire des travaux **en cours**
- Travaux d'élagage complétés **en 2024**
- Travaux d'abattage et de déboisement complétés **en 2025**



Le calendrier des travaux peut changer sans préavis à la suite d'événements météorologiques majeurs.

**Important**

Hydro-Québec applique des critères rigoureux d'identification des arbres présentant un risque élevé pour le réseau électrique. Nous désirons travailler en collaboration avec les propriétaires de ces arbres afin de prévenir des dommages au réseau et de diminuer les risques de panne dans votre secteur.





## Les types de travaux

Selon la situation, différents types de travaux sont effectués pour dégager les fils :



### ÉLAGAGE

Coupe de branches pour assurer le dégagement sécuritaire des fils électriques.



### DÉBOISEMENT

Coupe au ras du sol des arbres à grand déploiement tout en conservant les espèces de végétaux qui, en croissant, ne risquent pas de s'approcher trop près des fils moyenne tension.



### ABATTAGE D'ARBRES À RISQUE

Coupe des arbres fragiles ou vulnérables qui sont susceptibles de tomber sur les lignes de distribution (arbres partiellement déracinés, endommagés après une tempête, etc.).

Parce qu'ils sont réalisés autour de fils et d'autres équipements du réseau électrique qui sont sous tension, ces travaux sont complexes et sources de dangers. C'est pourquoi Hydro-Québec les confie à des spécialistes, les arboriculteurs réseau.

### **Outil Choisir le bon arbre au bon endroit**

Avant de planter un arbre ou un arbuste près d'une ligne électrique, avez-vous pensé à l'espace qu'il occupera une fois à maturité ?

Mieux vaut d'abord consulter notre outil pour prévenir les mauvaises surprises dans quelques années. Une distance de plantation sécuritaire permettra entre autres d'éviter les pannes.

Scannez le code QR pour consulter l'outil.



### **La végétation près d'une ligne vous inquiète ?**

Vous constatez un danger potentiel concernant la végétation près des fils ?

- Avertissez-nous d'un danger :
- Par téléphone au **1 800 790-2424** (24 h sur 24)
- En utilisant notre site web

En tout temps, faites le 911 s'il y a un incendie ou si une personne est en danger.



## VIE MUNICIPALE

### PLANTES ENVAHISSENTES EXOTIQUES

Une plante exotique envahissante est une espèce végétale qui a été introduite hors de son aire de répartition naturelle, par cause volontaire ou non. Souvent utilisées à des fins horticoles, ces plantes se propagent rapidement sur de nouveaux sites et forment des colonies qui peuvent rapidement devenir dominantes. En plus d'être une menace pour l'environnement, ces plantes peuvent aussi constituer une menace pour l'économie ou la société.

Depuis quelques années, nous constatons la propagation rapide de ces plantes sur le territoire et nous avons pris note de plusieurs préoccupations de la part des citoyens quant à leur présence. Ainsi, de juillet à septembre, un inventaire des plantes exotiques envahissantes sera réalisé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Cet inventaire sera réalisé par l'équipe de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier. L'équipe, bien identifiée par des chandails portant le logo de la CBJC, circulera dans les rues de la Municipalité ainsi que dans les milieux humides et hydriques préalablement identifiés pertinents pour cet inventaire. Le but de ce projet est de connaître l'état de la situation en lien avec les plantes exotiques envahissantes sur notre territoire et d'avoir un portrait de la situation. La Municipalité sera donc mieux équipée pour savoir où se trouvent les colonies les plus préoccupantes et intervenir selon les situations.

Note aux propriétaires de terrain présentant un milieu humide ou un cours d'eau sur leur propriété. Celui-ci pourrait avoir été ciblé par l'inventaire. Il sera important de laisser les membres de l'équipe effectuer leur travail afin que l'inventaire soit le plus précis possible. Pour toute question avec ce projet, contacter le service de l'environnement et de l'urbanisme.

Pour en savoir davantage la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier vous pouvez consulter leur site internet au <https://www.cbjc.org/>



### POULAILLERS URBAINS

#### À tous les propriétaires de poules

Dorénavant, toute personne possédant des poules pondeuses sur le territoire de la municipalité devra s'enregistrer sur la plateforme Gestipatte disponible via notre site Internet. L'inscription est gratuite et doit se faire dans les 15 jours suivants l'acquisition des poules.

Les poules seront ainsi enregistrées pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année et l'enregistrement devra être renouvelé l'année suivante si vous conservez vos poules pour la période hivernale ou si vous vous procurez de nouvelles poules.

#### Rappel de la réglementation

Un seul poulailler est permis par terrain et celui-ci doit respecter en tout point la réglementation municipale prévue à cet effet.

Un maximum de 6 poules est autorisé pour un terrain d'une superficie inférieure à 2 000 m<sup>2</sup>. Pour un terrain de plus de 2 000 m<sup>2</sup>, un maximum de 12 poules est autorisé.



#### Les coqs sont interdits.

Pour plus d'information à ce sujet, contactez le service de l'urbanisme et de l'environnement.

### RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE PISCINES RÉSIDENTIELLES

Les piscines résidentielles constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'une personne adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, la réglementation provinciale a été modifiée et s'appliquera désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation.

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples. Ce règlement a été délégué aux municipalités, les incomptant de l'appliquer.

La municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier procèdera donc à l'inspection de toutes les piscines sur l'ensemble de son territoire, et ce à partir du printemps prochain. L'inspecteur municipal passera sur votre propriété, vérifiera votre piscine et vous enverra par la poste une liste des correctifs à apporter pour être conforme à la réglementation provinciale. **Vous devrez vous y conformer pour le 1<sup>er</sup> juillet 2025.** Pour plus d'information, visitez le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Plusieurs guides ainsi que grilles d'auto-évaluation sont disponibles.





## VIE MUNICIPALE

### UNE NOUVELLE RÈGLEMENTATION CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES EN VIGUEUR

Il sera dorénavant interdit d'abattre, d'endommager, d'éteindre ou de détruire tout arbre situé dans la cour avant et d'un diamètre de 10 centimètres ou plus mesuré à 1,3 mètre au-dessus du sol naturel sur une propriété publique ou privée, si celui-ci ne respecte pas l'un ou l'autre des cas suivants :

1. L'arbre doit être mort ou atteint d'une maladie incurable ;
2. L'arbre doit être dangereux pour la sécurité des personnes ;
3. L'arbre doit être une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins ;
4. L'arbre doit causer des dommages à la propriété publique ou privée ;
5. L'arbre doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics ;
6. L'arbre doit être nécessairement abattu pour la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la municipalité.

Il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, avant l'abattage de l'arbre, de contacter la Municipalité afin de justifier la raison et aussi de prouver qu'au moins une des conditions ci-dessus énumérées est remplie.

De plus, un terrain où se trouve un bâtiment principal doit avoir dans la cour avant un minimum de 1 arbre pour chaque 15 mètres linéaire de largeur de terrain.

Chaque terrain doit conserver en tout temps 1 arbre par 375 m<sup>2</sup> de superficie de terrain, à l'exception des terrains situés dans le secteur où le règlement de contrôle intérimaire RCI 2019-91 s'applique et dont la norme est de 1 arbre par 250 m<sup>2</sup>.

Le règlement de contrôle intérimaire est un règlement élaboré par la Communauté métropolitaine de Québec visant à limiter les interventions dans le bassin versant de la prise d'eau de la Ville de Québec installée dans la rivière Saint-Charles. Ainsi, tous les travaux ou constructions réalisés sur une propriété située dans ce secteur sont soumis à des règles plus strictes qu'ailleurs sur le territoire.



À partir du 30 avril, toutes les structures considérées comme temporaires telles que les garages (en panneaux de bois, toile ou vinyle), les abris pour les arbres et les clôtures à neige doivent être démontées. Ces structures sont autorisées du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril. Par respect pour votre voisinage, veuillez vous conformer à ce règlement sous peine d'amende (200 \$ minimum par jour d'infraction continue).



### CONTRÔLE BILOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

La Municipalité recommencera à l'été 2024 le contrôle biologique des insectes piqueurs avec la firme Conseillers forestiers Roy (CFR).

#### Contrôle des insectes piqueurs

Définition: Programme ayant comme objectif de contrôler la nuisance occasionnée par les **mouches noires** et les **moustiques** en utilisant aucun pesticide chimique.

CFR réalise le contrôle des insectes piqueurs à l'aide d'un larvicide **biologique sélectif**, le BTI. *Les traitements sont exécutés sur les gîtes de reproduction larvaires en milieu hydrique par des pulvérisations manuelles et terrestres. Le territoire d'intervention ciblé pour les traitements couvre généralement plusieurs kilomètres carrés selon les caractéristiques du site à protéger et les conditions du milieu.*

#### **Quelles sont les espèces traitées?**

Seuls les petites mouches noires et les maringouins sont traités en ce qui concerne le contrôle biologique des

insectes piqueurs. Les tiques, les brûlots, les mouches domestiques et les « frappe-à-bord » ne sont donc pas affectés par le traitement.

Le programme de contrôle des insectes piqueurs sollicite la collaboration des citoyens afin d'autoriser l'accès aux zones de forte production de moustiques et de mouches noires, aux équipes d'applyateurs.

Vous pouvez communiquer avec CFR à ce numéro de téléphone sans frais: 1-855-696-3398. Afin d'obtenir davantage d'information sur la firme, leur site Internet [www.cfroy.com](http://www.cfroy.com) est accessible et mis à jour constamment.



## VIE CITOYENNE



### TRAVAUX PUBLICS

#### OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ

##### JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS :

Entretien des terrains municipaux et divers travaux manuels. Vous devez obligatoirement posséder un permis de conduire pour appliquer sur ce poste.

##### **Conditions d'admissibilité pour cet emploi:**

- ◆ 5 jours par semaine débutant le 30 mai;
- ◆ Être âgé entre 16 ans et 30 ans;
- ◆ Salaire de \$ 17,00/heure

##### **La priorité sera accordée aux résidants.**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un CV au plus tard le **10 mai 2024** au bureau municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier (2215, boul. Valcartier). Vous pouvez également envoyer votre CV par courriel au [admin@munsgdv.ca](mailto:admin@munsgdv.ca). Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec le Service des travaux publics au **418-844-1218**.

#### TRAITEMENT - SUPPRESSION DE L'AMBROSIA

La Municipalité participe à un programme de traitement collectif pour la suppression de l'herbe à poux.

La mission commune est **d'éliminer définitivement** cette plante hautement allergène.

Nous comptons donc sur la participation de tous pour mener à bien cette mission.

##### **Voici comment participer activement :**

1. Arracher, s'il y a lieu, les plants d'herbe à poux sur votre propriété.
2. Localiser les zones potentiellement infestées dans votre quartier.
3. Sensibiliser vos voisins aux dangers de cette plante.

Ce **programme** collectif annuel est destiné à **réduire significativement** le taux de pollen, et ce, dans le plus grand intérêt de la population.

L'impact socio-économique relié aux allergies respiratoires est de 250 millions de dollars annuellement.

#### 26 MAI - VENTE DÉBARRAS COMMUNAUTAIRE ET DISTRIBUTION DE POUSSES D'ARBRES

Le **26 mai de 10h à 14h** aura lieu la vente de débarras communautaire organisée par le Service des sports et loisirs. Vous avez l'opportunité de louer une ou des tables lors de la vente. En tout, 22 tables seront disponibles sur la patinoire municipale couverte. **Vous pouvez vous inscrire sur la plateforme Voilà! du site Internet de la Municipalité.** Vous aurez la possibilité de payer en ligne ou vous présenter à l'hôtel de ville pour payer. Toutefois, si votre table n'est pas payée le jour de la vente, votre inscription sera annulée. Le prix est fixé à **10 \$ par table** et les tables sont réservées pour les résidants de 18 ans et plus. Réservez tôt! L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps. À noter que le Service des travaux publics aura des outillages et petits équipements à vendre ou à donner; **premier arrivé, premier servi!**

Aussi, en mai, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs organise des activités en collaboration avec l'Association forestière des deux rives (AF2R). Pour l'occasion, nous planifions une activité de distribution gratuite de plants d'arbres afin de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et de la forêt. N'oubliez pas de venir choisir un jeune plant gratuit lorsque vous visitez les exposants le dimanche 26 mai.



#### SEMAINE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

19 AU 25 MAI 2024

**TA PLACE.  
FAIS-LA EN TP.**

Consultez [fierementtp.ca](http://fierementtp.ca)  
pour découvrir les activités  
de votre région.



#FIEREMENTTP

## VIE CITOYENNE



## TRAUX PUBLICS

## QUE FAIRE AVEC VOS RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)?

*Ces matières dangereuses doivent être rapportées au dépôt municipal à même l'écocentre (2329, boul. Valcartier).*

**Voici la liste des matières qui sont récupérées :**

### PEINTURES

Peintures vendues ; soit dans les commerces de détail ( contenants de 100 ml et plus); soit dans les commerces en gros ( contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement); apprêts et peintures ( latex, alkyde, émail ou autre); peintures à métal ou antirouille : peinture aluminium, teintures, vernis; laques; produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos; peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails); peintures en aérosols

### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ORGANIQUES

Acétone, adhésifs, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly filo, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène

### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX INORGANIQUES

Acides, bases, oxydants, piles, pesticides et insecticides

Ampoules fluocompactes

*Si vous n'êtes pas convaincu qu'un produit dont vous voulez vous départir figure sur la liste, vous pouvez l'apporter et l'employé sur place pourra vous informer.*

**Chaque contenant doit être exclusivement de provenance résidentielle. Tous les produits doivent être dans leur contenant d'origine. Ne pas mélanger de produits pour une question de sécurité.** Vous pouvez également apporter vos huiles usées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile (usage non commercial seulement). Ce service est également offert gratuitement lors des collectes des encombrants sur rendez-vous seulement. Merci de participer activement pour un environnement propre et sain!

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS (MONSTRES MÉNAGERS)

La Municipalité effectue une collecte des encombrants une fois par semaine. **SVP ne pas déposer de monstres ménagers devant les conteneurs ou à côté des boîtes aux lettres communautaires.** Vous devez réserver ce service au **418 844-1218** et nous fournir la liste des objets à ramasser ou vous inscrire en ligne sur le site Internet de la Municipalité sous la rubrique « Demande en ligne ».

**La collecte est offerte un maximum de quatre fois par année/par résidence.**

Les matériaux doivent être organisés correctement (ex : les tapis doivent être roulés, le métal doit être trié, les fils ou la broche doivent être roulés ou attachés).

Vous pouvez disposer de pneus hors d'usage (usage non commercial seulement) et les jantes, ainsi que l'huile végétale de friture. L'huile doit être dans le contenant d'origine ou dans une bouteille de plastique transparente et bien identifiée.

Les carcasses de véhicules, les débris de déboisement, les ordures ménagères, les feuilles mortes et les matériaux recyclables ne sont pas ramassés.

Vous pouvez aussi disposer de ces matériaux ainsi que des matériaux de rénovation en vous rendant à l'Écocentre au 2329, boul. Valcartier. Celui-ci est ouvert le vendredi de 9h à 16h et le samedi de 8h à 12h. Il ne faut pas disposer de ceux-ci dans les bacs à ordures ordinaires car l'entrepreneur ne les ramassera pas. Merci pour votre collaboration.

**La Municipalité sollicite la collaboration des résidents à l'effet de ne pas laisser vos bacs à ordures et recyclage trop longtemps sur le bord de la route une fois qu'ils ont été vidés, et ce, afin d'éviter des risques de bris ou vol.**

**Merci !**



## VIE CITOYENNE

### SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE



#### Visites de prévention

Le Service de sécurité incendie désire informer la population que le programme de prévention incendie résidentielle sera de retour à partir du mois de mai 2024. Des pompiers en uniforme et identifiés effectueront des visites intérieures et extérieures des résidences de notre municipalité.

Ceux-ci sont mandatés par le Service de sécurité incendie pour faire des inspections et recommandations sur la conformité et la sécurité de votre résidence. Tout ceci en lien avec le **règlement municipal no 213 concernant la Prévention incendie**. Le but de ces visites est de prévenir au maximum les risques liés aux incendies pour la sécurité de tous les citoyens dans un esprit de collaboration. Selon le schéma de couverture de risques, chaque maison doit être visitée aux 6 ans. Certains endroits résidentiels à risque plus élevé doivent être visités aux 3 ans. Donc si cela fait un certain temps que nous ne vous avons pas visité, nous viendrons sûrement vous voir cet été !

Dans le cadre de leurs visites, les pompiers vérifieront notamment, l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumée. Nous vous rappelons qu'un avertisseur de fumée doit être installé sur chaque étage, y compris au sous-sol. Les meilleurs endroits où les installer sont les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée.

Qu'ils soient à piles ou électriques, les avertisseurs de fumée doivent être remplacés tous les 10 ans en se fiant aux indications inscrites sur le boîtier de l'avertisseur. Les propriétaires d'immeubles doivent fournir un avertisseur de fumée à leurs locataires, mais il revient à ces derniers de changer la pile. Il est à noter que les piles doivent être remplacées tous les 6 mois. Nous suggérons de le faire à chaque changement d'heure.

Si vous avez des avertisseurs à changer cette année, nous vous recommandons de choisir des modèles photoélectriques avec piles au lithium intégré qui sont bonnes pour 10 ans.

Pour obtenir de l'information sur la prévention des incendies, les citoyens sont invités à communiquer avec le Service de Sécurité Incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier à 418 844-1218.



#### Brûlage de végétation printanière

##### Saviez-vous que le brûlage de gazon et de végétation au printemps peut-être très dangereux ?

Chaque année, le Service de sécurité incendie doit intervenir sur des feux de ce type pour lequel un propriétaire en a perdu le contrôle. La propagation de ce type d'incendie peut être très rapide et sournoise surtout lorsque le vent s'invite. Il est donc fortement recommandé de ne pas utiliser ce genre de méthode pour nettoyer votre terrain. La meilleure façon de se débarrasser d'une grande quantité de branches ou de végétaux est de les amener à l'écocentre et non pas de les brûler.

## SÉCURITÉ CIVILE

Dans une situation d'urgence, vous et votre famille devrez être prêts à faire face aux 72 premières heures et vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante.

Comme pour l'ensemble de la population, vous avez la responsabilité **d'avoir à votre domicile une trousse d'urgence 72 heures**. Informez-vous sur les conseils à appliquer en cas de sinistres.

Le ministère de la Sécurité publique offre une liste des articles essentiels à avoir en cas de situation d'urgence. Cette trousse permet d'assurer l'autosuffisance de votre famille lors d'évacuation ou de situation de confinement.

Source : <https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/kts/index-fr.aspx>



## VIE CITOYENNE



## DES PLUMES DANS MA COURS PAR MAUREEN BÉDARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'ÉTOURNEAU SANSONNET

J'avais hâte de vous en parler, car c'est mon oiseau préféré! L'Étourneau sansonnet est une espèce de passereaux de la famille des sturnidés, originaire de la plus grande partie de l'Eurasie, mais qui a été introduite dans tous les continents sauf l'Antarctique. Il est présent sur tout le territoire du Québec et nous en avons beaucoup ici même à Valcartier. Bien qu'il ne soit pas indigène au Québec, il s'est quand même très bien adapté.

Cet oiseau très bruyant possède un plumage noir lustré avec des reflets métalliques iridescents et un bec noir. Il mesure de 19 à 23 cm de long et sa taille ressemble à celle du rouge-gorge. Lors de la période nuptiale, de janvier à aout, son bec est jaune et son plumage a des reflets violets et verdâtres. Il n'y a aucune différence entre les deux sexes, ils sont semblables.



L'Étourneau sansonnet a deux exigences pour être présent en tant que nicheur. Il lui faut des milieux ouverts pour son alimentation au sol, et des cavités pour la reproduction. Il niche en cavité peu importe la hauteur, soit en forêt, ou il occupe les vieilles loges de pics, soit dans les villes, alors qu'il s'est bien adapté aux lampadaires, faisant son nid derrières les ampoules qui doivent en plus lui procurer une ambiance des plus agréables. La femelle aura de 4 à 6 œufs d'un bleu intense sans taches et l'essentiel de l'incubation revient à la femelle et aura une durée d'une quinzaine de jours. Les jeunes quittent le nid à l'âge de trois semaines et les parents les nourrissent pendant quelques jours encore.

Le trait de comportement principal de l'Étourneau sansonnet est son tempérament grégaire qui le pousse à former des groupes pratiquement à longueur d'année qui se nourrissent ensemble et passent la nuit ensemble afin de bien protéger les petits et former ainsi une grande famille.

Le vol de l'Étourneau sansonnet est très énergique, rapide et direct. Les vols spectaculaires chez cette espèce sont les vols groupés alors que l'on peut les apercevoir évoluer dans le ciel et former des nuages changeant instantanément de direction.

C'est un oiseau d'espèce omnivore, mais le régime insectivore au sens large prédomine en toutes saisons. Les fruits peuvent prendre une bonne importance dans son alimentation et il est souvent la raison de filets dans les cultures de fraises, camerises et autres petits fruits.



Il s'agit d'une espèce commune, souvent en augmentation numérique et absolument pas menacée et n'a donc pas besoin de protection particulière. Vous en apprendrez beaucoup sur lui en observant son comportement dans votre cour et dans votre jardin alors que les graines laissées au sol de l'hiver feront son régal. BONNES OBSERVATIONS!

## VIE COMMUNAUTAIRE

### UNE PAGE D'HISTOIRE

#### Père McGratty, entremetteur (matchmaker)

Tiré des écrits de Bernie Monaghan (1915 - 1991)

Note : Lorsqu'il a pris sa retraite de l'enseignement, Bernie Monaghan a commencé à écrire, ou plutôt à dactylographier, les histoires qu'il avait entendues de la bouche des résidents plus âgés de Valcartier. Il a également dactylographié des registres paroissiaux et municipaux afin de les rendre plus facilement accessibles. Nous avons une dette de gratitude envers Bernie pour avoir sauvé et transmis plusieurs des premières histoires du village.

Bernie a écrit : La femme de John Corrigan, Elizabeth Loughren, est décédée le 28 août 1889. Il s'est remarié en 1892. Je vais maintenant raconter comment ce mariage s'est produit, comme l'ont raconté certaines personnes âgées dont je me suis souvenu.

Comme il vivait dans une vieille ferme et qu'il était un charpentier assez habile, on lui demandait de construire des granges et des maisons et il lui arrivait de s'absenter de la maison la majeure partie de la semaine. Il demandait à quelqu'un de s'occuper de ses enfants pendant son absence. Quel que soit l'arrangement, cela ne convenait pas au père McGratty, qui était curé à l'époque. Le père McGratty a donc attelé son cheval au buggy et s'est rendu chez John Holton pour voir s'il ne pouvait pas jouer l'entremetteur. À son arrivée, il s'adressa à Catherine, la fille aînée, encore célibataire, pour lui demander de devenir l'épouse de John Corrigan et d'être une bonne mère pour ces petits enfants. Elle accepta cet arrangement, car le Père McGratty insista sur le fait que cela semblait être la volonté de Dieu à son égard.



Le week-end suivant, selon l'histoire, le père McGratty se rendit chez John Corrigan et lui suggéra de se remarier. M. Corrigan admit que c'était une bonne idée, mais ajouta : où pourrait-il trouver, à son âge avancé, une femme convenable et prête à s'occuper de sa famille ? Le bon prêtre expliqua les démarches qu'il avait entreprises et le mariage fut bénit le 26 octobre 1892. Deux enfants sont nés de ce mariage. Margaret, née le 9 juillet 1893, et Muriel, née le 1er septembre 1895. On peut imaginer le père McGratty en train de sourire en lui-même lorsqu'il a baptisé ces enfants.

## LOISIRS

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

#### CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD :

Inscrivez-vous à la bibliothèque pour obtenir vos instructions gratuites. Lisez ce que vous voulez et quand vous voulez pour gagner des prix ! Pour plus d'informations et de nombreuses activités, visitez le site <https://www.clubdelecturetd.ca>.



**Du 15 juin au 24 août. Tirage de prix le 24 août.**

UN ÉCHANGE DE LIVRE AURA LIEU À LA MI-JUIN, LES POINTS JAUNES IDENTIFIENT LES NOUVEAUTÉS.



#### RECHERCHER NOS NOUVELLES BOÎTES À LIRE CET ÉTÉ!

Celles-ci seront installées à compter du mois de mai jusqu'en septembre aux 3 places habituelles dont le parc municipal, le parc du pont Clark et près des boîtes aux lettres sur la rue des Plateaux.

**HORAIRES D'ÉTÉ : mardi de 18h30-20h30 et samedi de 13h à 16h**



## LOISIRS



# PROGRAMMATION LOISIRS ÉTÉ 2024

INSCRIPTIONS 22 AVRIL - 20 MAI

## KK MISE EN FORME

PICKLEBALL  
PÉTANQUE  
DANSE COUNTRY  
VOLLEYBALL DE PLAGE



## KK ACTIVITÉS CULTURELLES ET ATELIERS

PM ET SOIRÉE PEINTURE  
PEINTURE SUR ROCHES

## KK ACTIVITÉS JEUNESSE

INITIATION AU BASEBALL  
INITIATION SOCCER TIMBITS



## KK CAMP DE JOUR

CAMP DE JOUR RÉGULIER  
CAMP DE CUISINE  
CAMP DE DANSE

Tous les détails au : [www.saint-gabriel-de-valcartier.ca](http://www.saint-gabriel-de-valcartier.ca)  
Onglet Loisirs / Programmation



Inscriptions sur Voilà!



## LOISIRS



### COMMENT S'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS AVEC LE NOUVEAU PORTAIL CITOYEN VOILÀ?

#### INSCRIPTION EN LIGNE AU PORTAIL VOILÀ! OBLIGATOIRE AU PRÉALABLE



1. Rendez-vous sur le portail citoyen Voilà ! à l'adresse suivante :  
<https://saint-gabriel-de-valcartier.appvoila.com/fr/?returnURL=%252Faccueil>
2. Dans l'espace Inscription, cliquez sur « S'inscrire ».
3. Remplissez le formulaire en ligne pour créer votre Dossier citoyen personnalisé.
4. **IMPORTANT** : Cochez « **Je suis intéressé à m'inscrire à des programmes de loisirs** »
5. Vous recevrez un courriel confirmant l'activation de votre Dossier citoyen personnalisé. Un délai pourrait survenir quant à l'approbation du compte loisirs par un administrateur. Si tel est le cas, revenir plus tard pour compléter les inscriptions.

#### POUR VOUS INSCRIRE SUR LA PLATEFORME DES LOISIRS

1. Une fois la confirmation de l'activation de votre dossier reçue, retournez sur le portail citoyen Voilà ! et inscrivez votre adresse électronique et votre mot de passe dans l'espace « Connexion ».
2. Cliquez sur « Se connecter ».
3. Cliquez sur la pastille « Loisirs ».
4. Inscrivez-vous en ligne aux activités de la programmation d'été 2024 à [compter du 22 mai 2024](#).

**N'oubliez pas que vous devez avoir créé votre compte citoyen avant de procéder à cette étape, vous recevrez votre courriel de confirmation de l'administration pour y accéder.**

**Mode de paiement possible en ligne** : carte de crédit uniquement (VISA et MASTERCARD).

#### NON-RÉSIDENT

Les demandes d'inscription de non-résidents de la Municipalité sont traitées après la période d'inscription régulière. Selon les cours, un nombre limité de places est offert. Les places sont attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

#### CONFIRMATION DES ACTIVITÉS

Selon les cours, un nombre limité de places est offert. Les places sont attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Si vous ne recevez pas d'appel ou de courriel avant le début de votre activité, c'est qu'elle a lieu. Vous devez donc vous présenter comme prévu à la date inscrite dans la programmation. Veuillez prendre note qu'aucun appel ne sera effectué pour confirmer votre inscription. Le professeur et l'horaire sont sujets à changement.

#### PAS D'ORDINATEUR OU BESOIN D'AIDE?

Il nous fera plaisir de vous assister à distance dans votre processus d'inscription selon vos besoins :

- ◆ Par courriel à [admin@munsgdv.ca](mailto:admin@munsgdv.ca) ou [coordoloisirs@munsgdv.ca](mailto:coordoloisirs@munsgdv.ca);
- ◆ Par téléphone au 418 844-1218

## LOISIRS

### MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR LES LOISIRS

VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE SUR LA PLATEFORME VOILÀ! À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE DANS LA DESCRIPTION DU COURS.

S'il vous est impossible de payer votre inscription par carte de crédit en ligne, il y a toujours la possibilité de terminer votre transaction en ligne, cliquer sur « continuer ». Une copie de votre facture vous sera envoyée par courriel et vous pourrez ensuite passer au bureau municipal pour payer votre facture avec l'une des méthodes suivantes :

● Comptant    ● Chèque    ● Carte de débit

### FONCTIONNEMENT DES COURS

**Nombre de participants :** Le nombre d'inscriptions par activité est limité (nombre minimum et nombre maximum de participants). Advenant le cas où le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le Service des sports et loisirs se verra dans l'obligation d'annuler le cours et de rembourser les personnes inscrites.

**Confirmation d'activités :** Si vous ne recevez pas d'appel ou de courriel avant le début de votre activité, c'est qu'elle aura lieu. Vous pouvez donc vous présenter comme prévu à la date inscrite dans la programmation.

**Responsabilité :** La Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier se dégage de toute responsabilité quant aux dommages corporels et matériels, pertes ou vols, pouvant survenir dans le cadre des activités du Service des sports et loisirs et aucun recours à cet effet ne pourra être intenté contre la Municipalité.

**POUR LA SÉCURITÉ DES JEUNES  
FRÉQUENTANT LE CAMP D'ÉTÉ : DURANT LA  
SEMAINE DE 8H30 À 16H, TOUS LES  
TERRAINS ET INSTALLATIONS SONT RÉSERVÉS  
À L'UTILISATION EXCLUSIVE  
DU TERRAIN DE JEUX.**

**TU CHERCHES QUELQUE CHOSE À FAIRE?  
POURQUOI NE PAS ESSAYER NOS  
ACTIVITÉS DE STYLE LIBRE?**

Vous cherchez à faire une activité avec votre famille ou entre amis? Venez voir notre préposé au Centre communautaire, nous avons tous ce qu'il vous faut pour les activités suivantes:



## PARC DE PLANCHE À ROULETTES

### RÈGLES DE SÉCURITÉ—HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi de 16h30 jusqu'au coucher du soleil  
Samedi et Dimanche de 12h jusqu'au coucher du soleil

- ⌚ Seules les planches à roulettes, patins à roues alignées, trottinettes "scooters" ou vélo "BMX" sont autorisés dans le parc.
- ⌚ Il est **OBLIGATOIRE** de porter un casque et des souliers fermés. Il est fortement conseillé de porter des protections corporelles adaptées (protège-mains, protège-genoux et coudières).
- ⌚ Le parc de planche est non recommandé aux enfants de 10 ans et moins sans supervision.
- ⌚ La nourriture, les contenants de verre, la consommation de drogue ou d'alcool, les produits du tabac ou les vapoteuses sont tous interdits.
- ⌚ Il est strictement défendu de fréquenter ce site en dehors des heures d'ouverture.
- ⌚ Sur la piste, visualisez votre ligne et adaptez votre vitesse afin d'éviter une collision avec un autre usager.
- ⌚ La pratique de jeux dangereux tels que poursuites, chaînes et autres, est interdite.

**Tout manquement à ces règles de sécurité entraînera une expulsion immédiate.**



## LOISIRS

À NOTER QUE LES INSCRIPTIONS POUR TOUS LES LOISIRS SE FONT SUR VOTRE PORTAIL CITOYEN VOILÀ!, SAUF SI INDICATION CONTRAIRE. POUR PLUS D'INFORMATION : 418-844-1218 | COORDOLOISIRS@MUNSGDV.CA OU PLABERGE@MUNSGDV.CA.

### HORAIRE PARC DE JEUX D'EAU

OUVERT DE 10 H À 20 H TOUS LES JOURS  
(OUVERTURE EN JUIN)



### PATAUGEUSE

OUVERTURE LE 17 JUIN SI LE CLIMAT PERMET

LUNDI AU VENDREDI : 15 H 30 À 18 H 30\*  
SAMEDI ET DIMANCHE: 12 H À 18 H 30\*

\*(Les heures d'ouverture varient selon le climat)

17 août à la Fête du travail : 12 h à 18 h 30

À noter : surveillance des parents obligatoire.

### PICKLEBALL

(HOMMES ET FEMMES 16 ANS +)

Dès que le beau temps sera des nôtres, les joueurs et joueuses de Pickleball se retrouveront sur la patinoire couverte pour pratiquer ce sport très apprécié! Venez essayer!

## MATINS MINIS ET JASSETTE ENFANTS 0-3 ans

Les jeudis matins venez prendre un café et jaser avec d'autres parents pendant que vos minis s'amusent librement! Les enfants socialisent et les parents placent tout en surveillant les enfants bien sûr!

\*Dernière rencontre le jeudi 20 juin.



Groupe d'âge : 14 ans +

HORAIRE RÉGULIER :

Lundi au jeudi	5 h30 à 21 h
Vendredi	5 h30 à 19 h
Samedi	8 h à 16 h

LISTE DE PRIX

1 mois : 30 \$/pers. ou	40 \$/famille*
3 mois : 60 \$/pers. ou	80 \$/famille*
6 mois : 110 \$/pers. ou	140 \$/famille*
1 an : 200 \$/pers. ou	260 \$/famille*

\*Famille: 2 adultes et enfants (étudiants 14 à 25 ans)

**Étudiants (14 à 25 ans), bénévoles, 50 ans et + :**

→ 50% de rabais

**1 session :** 10 \$/personne

**Non résidants :** 20 \$ de plus

Tél. : 418-476-1053, **COMPLEXE 2230, BOUL. VALCARTIER**

## PÉTANQUE, JEUX DE POCHE ETC.

### Adultes de 50 ans et plus

Les lundis de 13h à 16h au Centre communautaire, apporter votre équipement de pétanque .

Une belle façon de sortir de chez soi et de rencontrer des gens!

Nouveauté : jeu de poche et jeu de cornhole aussi disponibles sur demande!

Les activités se dérouleront à l'extérieur dès que la température le permettra.



## LOISIRS



# Vente Débarras

**Distribution d'arbres, premier arrivé, premier servi!**

**Inscription annulée si votre table n'est pas payée le jour de l'évènement.**

**26 MAI** | 10h - 14 h  
2217, VALCARTIER SOUS LA PATINOIRE COUVERTE

**Réservation des tables pour résidents de 18 ans et +**

**Inscription sur Voilà**  
Coût d'une table: 10\$

**Le Service des loisirs est à la recherche de bénévoles pour les activités jeunesse d'été!**  
(ex. soccer, baseball...)



# jeudi en folie!

**Réservez vos jeudi soirs du mois de juillet et venez assister aux spectacles pour tous!**



**Surveillez la page Facebook des Loisirs pour toutes les informations à venir!**



## LOISIRS

En collaboration avec la Municipalité  
de Saint-Gabriel-de-Valcartier

### FRIPERIE V.E.S.

Collecte de vêtements usagés et friperie  
au profit de l'OPP de l'école primaire Valcartier

Dates de collecte :  
du 22 avril au 31 mai 2024  
En semaine : 9h - 16h  
18h30 - 20h30  
Fin de semaine : Midi - 16h

Dates de la friperie :  
du 28 avril au 31 mai (heures à venir)  
La collecte et la friperie ont lieu au  
centre récréatif par l'entrée de la  
patinoire.



**Vous avez des idées ou suggestions  
à nous proposer? Nous sommes  
toujours à la recherche de  
nouveautés! Contactez-nous!  
coordoloisirs@munsgdv.ca**

### LE CLUB ADOS

RECHERCHE DES

## ANIMATEURS ANIMATRICES

- TU ES DYNAMIQUE?
- TU AS 18 ANS ET + ?

TU ÉTUDIES DANS UN DOMAIN  
 CONNEXE AUX JEUNES?

- TU AS PLEIN DE BONNES IDÉES?

On a un nouveau coordo  
jeunesse plein d'idées!

### ON A UNE JOB POUR TOI!

418-844-1218 ou par courriel :  
plaberge@munsgdv.ca



30\$ / année  
pour une foule d'activités!



Parce qu'on se  
soucie de vous!

**Programme pour les résidents de  
Saint-Gabriel-de-Valcartier  
Âgés de 55 ans et +**

**Inscrivez-vous dès maintenant!**

**Pour plus d'informations,  
contactez le Service des loisirs au 418-844-1218**

## LOISIRS



**23 & 24  
AOÛT 2024**

Surveillez notre page Facebook  
pour toutes les informations!



Loisirs et vie communautaire SGDV  
Recreation and Community Life



## Marchés PUBLICS

**1ER JUIN MARCHÉ DES JEUNES ENTREPRENEURS**  
JEUNES ENTRE 7 ET 17 ANS 10H-14H

**20 JUILLET MARCHÉ AGROALIMENTAIRE ET D'ARTISANS VARIÉS**  
C'EST L'ÉTÉ! 10H-16H

**14 SEPTEMBRE MARCHÉ AGROALIMENTAIRE ET D'ARTISANS VARIÉS**  
FÊTONS LES RÉCOLTES 10H-16H

STUDIO DEPENDANCE

## CAMP DE DANSE D'ÉTÉ

19 AU 23 AOÛT 2024

200\$ +tx./semaine par enfant  
50\$ +tx./journée par enfant

Activités intérieures et extérieures  
Activités de bricolage  
Journées thématiques  
Ateliers de danse diversifiés  
Chorégraphie de groupe

INSCRIPTIONS AU STUDIODEPENDANCE.CA

5 à 11 ANS  
Saint-Gabriel-de-Valcartier

CP  
DEPENDANCE  
STUDIO DE DANSE

## CAMP DE DANSE D'ÉTÉ

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ELECTRO	COUNTRY	VOYAGES	DISCO	DISNEY
AVANT-MIDI	AVANT-MIDI	AVANT-MIDI	AVANT-MIDI	AVANT-MIDI
Bricolage de lunettes électro Atelier de danse Activité extérieure Chorégraphie de groupe	Atelier de danse Country Bricolage relié à la thématique country Activité extérieure Chorégraphie de groupe	Bricolage relié à la thématique voyages Atelier de zumba sur musiques de voyages Activité extérieure Chorégraphie de groupe	Bricolage relié à la thématique disco Workout disco avec batons fluorescents Activité extérieure Atelier de danse Hip-Hop	Bricolage relié à la thématique disney Atelier de danse artistiques sur musique de disney Activité extérieure
APRÈS-MIDI	APRÈS-MIDI	APRÈS-MIDI	APRÈS-MIDI	APRÈS-MIDI
Danse-danse statue avec lumières fluorescentes Atelier de création de danse Activité extérieure	Atelier de danse en ligne Activité extérieure Coloriage	Création de chorégraphie en groupe sur musiques de voyages Activité extérieure Coloriage	Chorégraphie de groupe Activité extérieure Atelier de danse	Visionnement d'un film de disney Chorégraphie de groupe Activité extérieure Coloriage

## LOISIRS

# CAMP DE JOUR SGDV

**2 juillet au 16 août 2024**

## **Jours de garde supplémentaires**

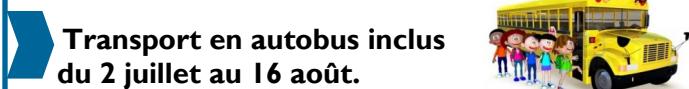
25-26-27 juin / 19-20-21 août 2024



**Période d'inscriptions : 22 avril au 7 juin\***

Cet été, l'équipe du Camp de jour est plus que motivée à vous faire vivre un été fantastique rempli de fous rires et de bons souvenirs!

Êtes-vous prêts à embarquer dans leurs folles aventures?



**Quand** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

(sauf la semaine 1, qui sera du mardi 2 juillet au vendredi 5 juillet)

**Clientèle :** enfants de 4 à 12 ans \*\*

\* Période d'inscription réservée aux résidents. La période d'inscription pour les non-résidents (si nos maximums ne sont pas déjà atteints) du 20 mai au 7 juin.

**\*\* L'enfant doit être inscrit à l'école (maternelle 5 ans) en septembre 2024. Ne s'applique pas aux enfants débutant la maternelle 4 ans en septembre 2024.** L'enfant doit être propre et autonome. Lors de l'inscription de votre enfant, veuillez inscrire son niveau scolaire pour la rentrée en **septembre 2024**.

**IMPORTANT : Votre enfant a des besoins spéciaux? Il est important de nous en faire part avant le 25 mai.**

**SERVICE DE GARDE** du lundi au vendredi de 6 h45 à 8h30 et 16h à 17h30.

**INSCRIPTION** : Sur la plateforme Voilà, lien sur notre site Internet [www.saint-gabriel-de-valcartier.ca](http://www.saint-gabriel-de-valcartier.ca). Le paiement par internet (carte de crédit) est à privilégier dans la mesure du possible. À noter que si vous ne pouvez utiliser ce moyen de paiement, il est possible de payer par Interac/comptant/chèque à la Municipalité. Si vous désirez bénéficier du paiement étalé sur 3 versements, il faut absolument le sélectionner lors de l'inscription, après il sera trop tard pour décider de cette option.

Un **ESCOMPTE FAMILIAL** est applicable aux inscriptions régulières au Camp de jour pour les familles de 2 enfants et plus. Les inscriptions doivent se faire dans une même transaction. Aucun escompte familial pour non-résidents.

Surveillez vos courriels et abonnez-vous à notre page **Facebook (Terrain de jeux Saint-Gabriel-de-Valcartier Playground)** pour vous tenir informé des détails importants.

## RETOUR DU CAMP DE CUISINE !



**Camp de cuisine :** 5 semaines où tu pourras développer ta créativité à travers la nourriture et découvrir différents produits et recettes. Tu seras dans le groupe de cuisine du lundi au mercredi, le jeudi tu iras avec ton groupe d'âge et pourras participer à la sortie au VVV pour les 10 ans et +, et le vendredi, aux sorties et activités spéciales.

## CAMP DE JOUR MUNICIPAL CONFORME 2024

La municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier offre un camp de jour depuis plus de 40 ans. La Municipalité et l'équipe du camp de jour déploient beaucoup d'efforts afin d'offrir un camp d'été de qualité à vos enfants. Depuis 2018, le camp de jour est certifié conforme au cadre de référence de l'association des camps du Québec.



## Association des camps du Québec



## LOISIRS

	Sem. A 25-26-27 juin	Sem. 1 2 - 5 juillet	Sem. 2 8 - 12 juillet	Sem. 3 15 - 19 juillet	Sem. 4 22 - 26 juillet	Sem. 5 29 juillet - 2 août	Sem. 6 5 - 9 août	Sem. 7 12 - 16 août	Sem. B 19-20-21 août
Semaines de garde suppl. (3 jours)	<input checked="" type="checkbox"/>	-	-	-	-	-	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Camp d'été régulier	-	<input checked="" type="checkbox"/>	-						
Camp de cuisine 6-11 ans	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Programme P.A.M.	-	<input checked="" type="checkbox"/>	-						

	Prix régulier par semaine	Prix régulier (été complet)	NON-RÉSIDENTS (aucun rabais)
Semaines de garde suppl. (3 jours)	60 \$	-	Résidents seulement
Camp de jour régulier	100 \$ - sem.1 (4 jours) 80 \$ -	500 \$ (5 semaines et +)	175 \$ / semaine - sem.1 (4 jours) 155\$ -
Camp de cuisine	175 \$	-	250 \$ / semaine
Service de garde (enfant)	30 \$	150 \$	50 \$ / semaine
Service de garde (famille)	50 \$	250 \$	80 \$ / semaine

## CAMP DE JOUR PROGRAMME P.A.M.

Le **PROGRAMME D'APPRENTI MONITEUR** est un camp de jour avec une formule combinant le plaisir et l'apprentissage de compétences de travail utiles pour former la prochaine génération de moniteurs! Ce programme offre plus d'autonomie, de responsabilités, d'indépendance, d'aventures, de divertissement et de récompenses!

**COÛT:** \$ 300 pour 4 semaines ou plus **ou**  
\$ 75 / semaine, si moins de 4 semaines

\* **Ados de 12 ans et plus**

- \* Lundi au vendredi de 8h30 à 16h
- \* Sorties au Village Vacances Valcartier et d'autres à déterminer
- \* Apprentissage de techniques d'animation et de leadership



# INFORMATIONS PRATIQUES



Le bureau coordonnateur (BC) du CPE Joli-Cœur est à la recherche des personnes intéressées à faire l'ouverture d'un service de garde éducatif en milieu familial. Actuellement, la demande est grande, les parents sont activement à la recherche de milieu de garde éducatif pour leurs tout-petits. Ça t'intéresse ? C'est simple, communique avec le BC pour obtenir toute l'information et l'accompagnement nécessaire pour réaliser ce projet.

CRÉE TON EMPLOI  
Ouvre ton service de garde éducatif en milieu familial !

Accompagnement gratuit

3 500\$ aide au démarrage

Revenu intéressant

CPE Joli-Cœur  
Collaborer • Apprendre • Grandir

cpejolicoeur.ca 418 875-0275 poste 1

## DATES À RETENIR

### AVRIL

Semaine du 29 : Semaine de ramassage des sacs de feuilles mortes  
30 : Date limite pour démonter les structures d'hiver (abri Tempo, etc.)

### MAI

1<sup>er</sup> au 31 mai : Friperie V.E.S.  
22 avril au 31 mai : Inscriptions au Camp d'été  
3, 10, 17, 24, 31 : Collecte des monstres ménagers  
10 : Dernière journée pour soumettre un CV pour poste de journalier au travaux publics  
19 - 25 : Semaine nationale des Travaux publics  
20 : Fermeture des bureaux municipaux  
26 : Vente débarras communautaire et distribution de plants d'arbres

### JUIN

1 : Marché public des jeunes entrepreneurs  
7, 14, 21, 28 : Collecte des monstres ménagers

15 : Début du Club de lecture d'été TD

17 : Ouverture de la pataugeouse

24 : Fermeture des bureaux municipaux

25 au 27 : Jours de garde supplémentaires au Camp de jour

### JUILLET

Jeudis soirs : Spectacles Jeudi en folie

1<sup>er</sup> juillet au 31 août : Période d'inscriptions - Concours des maisons fleuries

2 juillet au 16 août : Programme Camp de jour d'été

5, 12, 19, 26 : Collecte des monstres ménagers

1 : Fermeture des bureaux municipaux et 2<sup>e</sup> versement du compte de taxes municipales

20 : Marché public

### AOUT

2, 9, 16, 23, 30 : Collecte des monstres ménagers

19 au 21 : Jours de garde supplémentaires au Camp de jour

23 et 24 : Journée familiale et tournoi de balle-donnée

24 : Tirage Club de lecture d'été TD

**Mi-août : prochain Indispensable**